



#### 4.1.1.1. Evolution du nombre de médecins admis à pratiquer en Valais, 1980-2008

### 4. Professions de la santé > 4.1. Médecins

#### Date de mise à jour

12.05.10.

#### Introduction et définition

Cet indicateur présente l'évolution du nombre de médecins ayant une autorisation de pratique en Valais comme suit :

1. Nombre total de médecins et médecins pour 1'000 habitants admis à pratiquer en Valais pour les années 1980 à 2008,
2. Nombre de médecins admis à pratiquer selon la région constitutionnelle (cf. fiche contextuelle 4.0.0.0.) et la région sanitaire où ils pratiquent, en Valais pour les années 1993 à 2008.
3. Nombre de médecins admis à pratiquer par spécialisation FMH en Valais pour les années 2003 à 2008,
4. Nombre de médecins admis à pratiquer selon le sexe en Valais, pour les années 2003 à 2008.

L'autorisation de pratique est délivrée par le canton. Le nombre de médecins au bénéfice d'une autorisation de pratique de l'Etat du Valais englobe des médecins travaillant en milieu hospitalier (médecins-chefs, médecins-chefs adjoints et les médecins agréés) et/ou en pratique privée.

Les médecins-assistants, les chefs de clinique (avec ou sans titre FMH), les médecins consultants, les médecins visiteurs ainsi que les médecins stagiaires ne sont pas inclus dans cette statistique, pour autant qu'ils n'aient pas demandé une autorisation de pratique pour un motif autre que leur fonction hospitalière.

La statistique développée ci-après présente le nombre de médecins avec autorisation de pratique à la fin de chaque année. Il s'agit donc d'un état de situation de fin d'année sachant que le nombre de médecins au bénéfice d'une autorisation de pratique peut varier durant l'année.

De plus, étant donné que le taux d'activité des médecins n'est pas pris en compte, car inconnu, l'offre réelle en médecins peut être sensiblement inférieure.

Concernant le décompte des médecins du Bas Valais et principalement pour le district de Monthey, les médecins avec autorisation de pratique de l'Hôpital du Chablais (HDC) sont décomptés selon les directives d'application de la Convention du 7 octobre 1997 de l'Hôpital du Chablais (HDC)<sup>i</sup> « *les médecins déjà autorisés sur le site de Monthey dès le 1<sup>e</sup> janvier 1998 passent librement sur le site d'Aigle après avoir obtenu une autorisation vaudoise de pratiquer selon une procédure accélérée et gratuite. Les professionnels de la santé engagés dès le 1<sup>e</sup> janvier 1998 sont soumis pour ce qui concerne l'obtention du droit de pratique à la législation vaudoise s'ils débutent leur activité sur le site d'Aigle et à la législation valaisanne s'ils débutent leur activité sur le site de Monthey.* » Cela signifie donc que le nombre de médecins de l'HDC est décompté selon le canton où ces derniers ont débuté leur pratique. Ainsi un certain nombre de médecins ayant une autorisation de pratique délivrée par le canton de Vaud travaillent en Valais. Ces derniers ne sont pas décomptés ici.





## Données et commentaires

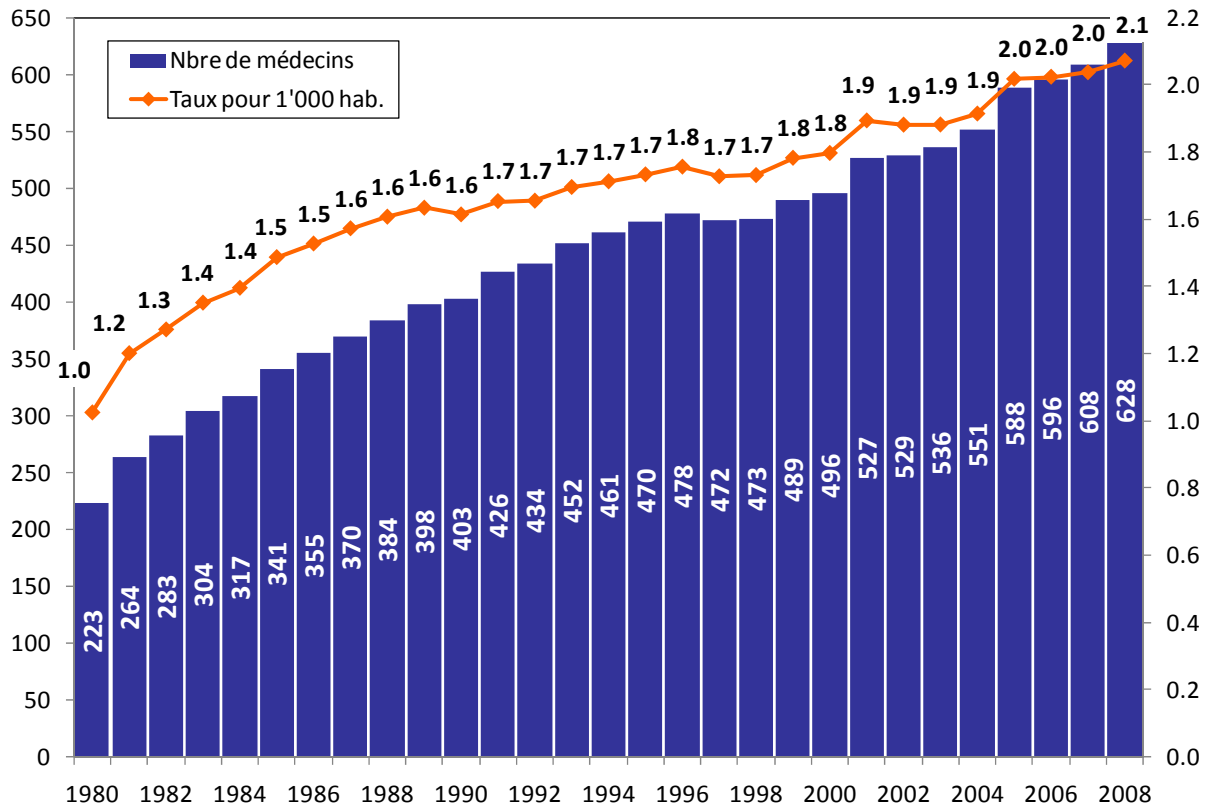
### Total des médecins admis à pratiquer

Evolution du nombre de médecins admis à pratiquer, Valais, 1980-2008		
Année	Nbre de médecins	Nbre de médecins pour 1'000 hab.
1980	223	1.02
1981	264	1.20
1982	283	1.27
1983	304	1.35
1984	317	1.39
1985	341	1.49
1986	355	1.53
1987	370	1.57
1988	384	1.61
1989	398	1.63
1990	403	1.61
1991	426	1.65
1992	434	1.65
1993	452	1.69
1994	461	1.71
1995	470	1.73
1996	478	1.76
1997	472	1.73
1998	473	1.73
1999	489	1.78
2000	496	1.80
2001	527	1.89
2002	529	1.88
2003	536	1.88
2004	551	1.91
2005	588	2.02
2006	596	2.02
2007	608	2.04
2008	628	2.07

Source : SSP, 2009



Figure 1. Evolution du nombre total de médecins admis à pratiquer et taux pour 1'000 habitants, Valais, 1980-2008



Le nombre de médecins au bénéfice d'une autorisation de pratique a plus que doublé entre 1980 et 2008. La croissance est particulièrement forte entre 1980 et 1985.

Comme rappelé précédemment, cette augmentation du nombre de médecins admis à pratiquer ne représente pas forcément l'augmentation de l'offre médicale car le taux d'activité des médecins au bénéfice d'une autorisation n'est pas pris en compte.



## Médecins admis à pratiquer par région sanitaire

Nombre de médecins admis à pratiquer selon la région sanitaire, Valais 1993-2008							
Année	Brig <sup>1</sup>	Visp <sup>2</sup>	Sierre <sup>3</sup>	Sion <sup>4</sup>	Martigny <sup>5</sup>	Monthey <sup>6</sup>	Total
1993	49	51	76	162	55	59	<b>452</b>
1994	47	55	81	154	63	61	<b>461</b>
1995	49	58	81	155	66	61	<b>470</b>
1996	49	62	81	156	70	60	<b>478</b>
1997	51	60	79	153	69	60	<b>472</b>
1998	51	60	78	154	70	60	<b>473</b>
1999	53	61	80	162	74	59	<b>489</b>
2000	54	61	81	163	76	61	<b>496</b>
2001	60	60	83	181	78	65	<b>527</b>
2002	60	61	83	181	78	66	<b>529</b>
2003	59	65	85	182	78	67	<b>536</b>
2004	59	65	86	194	80	67	<b>551</b>
2005	60	65	90	217	81	75	<b>588</b>
2006	61	66	91	222	81	75	<b>596</b>
2007	61	66	95	229	83	74	<b>608</b>
2008	59	74	90	248	82	75	<b>628</b>

Source : SSP, 2009

Notes :

<sup>1</sup> Région sanitaire de Brig : districts de Goms, Oestlich Raron et Brig,

<sup>2</sup> Région sanitaire de Visp : districts de Visp, Westlich Raron et Leuk,

<sup>3</sup> Région sanitaire de Sierre : district de Sierre,

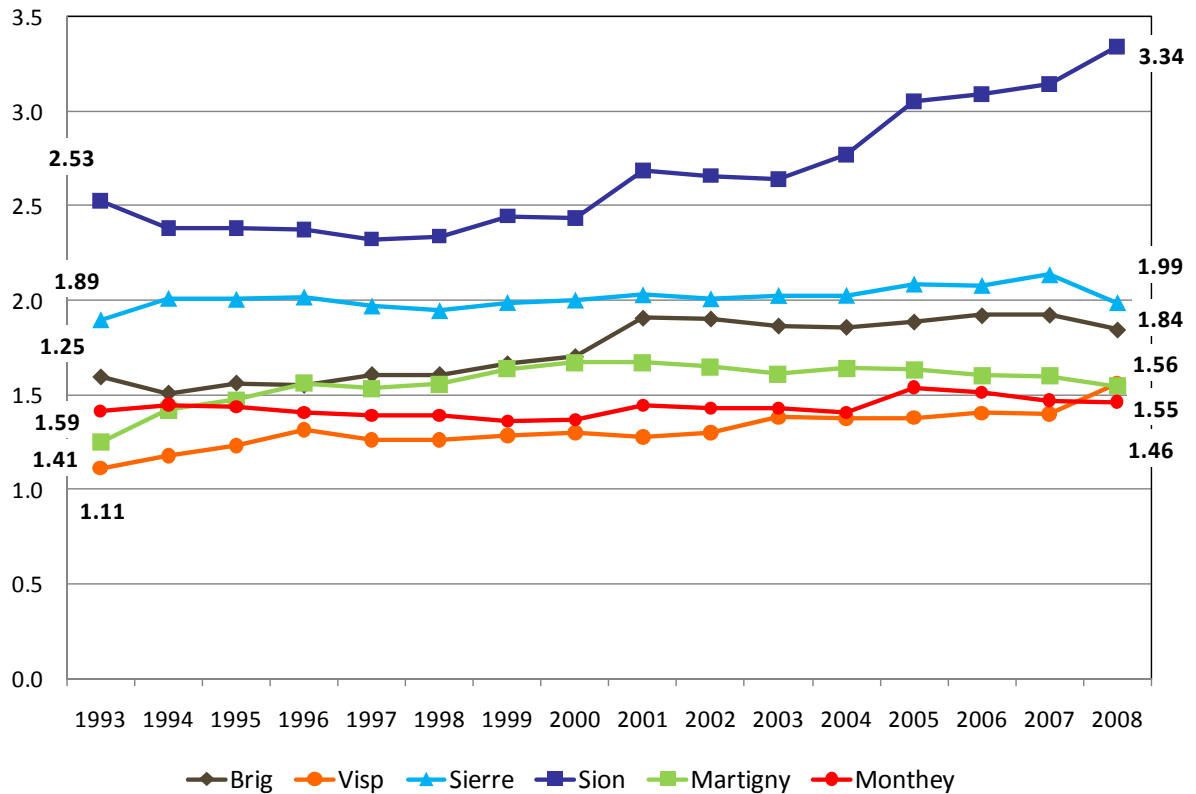
<sup>4</sup> Région sanitaire de Sion : districts de Sion, Hérens, Conthey,

<sup>5</sup> Région sanitaire de Martigny : districts de Martigny et Entremont,

<sup>6</sup> Région sanitaire de Monthey : districts de St-Maurice et Monthey.



Figure 2. Taux de médecins admis à pratiquer pour 1'000 habitants par région sanitaire, Valais 1993-2008



Le nombre et la spécificité des établissements hospitaliers contribuent à la concentration du nombre de médecins dans le Valais central et dans la région sanitaire de Sion. Cette dernière abrite certaines activités bénéficiant à l'ensemble de la population valaisanne (disciplines à caractère cantonal, ICHV, SUVA, notamment).





## Médecins admis à pratiquer par spécialisation FMH<sup>1</sup>

Evolution du nombre de médecins <sup>2</sup> admis à pratiquer par spécialisation, Valais, 2003-2008								
Spécialisation FMH		Année						Evol. en % 03-08
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Médecine générale	Nbre	177	180	185	188	188	187	5.6%
	<i>Pr 1'000 hab.</i>	0.62	0.63	0.63	0.64	0.63	0.62	
Médecine interne <sup>3</sup>	Nbre	125	132	136	135	137	142	13.6%
	<i>Pr 1'000 hab.</i>	0.44	0.46	0.47	0.46	0.46	0.47	
Chirurgie <sup>4</sup>	Nbre	45	44	51	54	53	53	17.8%
	<i>Pr 1'000 hab.</i>	0.16	0.15	0.17	0.18	0.18	0.17	
Psychiatrie	Nbre	34	35	41	41	42	48	41.2%
	<i>Pr 1'000 hab.</i>	0.12	0.12	0.14	0.14	0.14	0.16	
Anesthésiologie	Nbre	19	23	27	26	30	31	63.2%
	<i>Pr 1'000 hab.</i>	0.07	0.08	0.09	0.09	0.10	0.10	
Radiologie <sup>5</sup>	Nbre	22	22	22	24	26	30	36.4%
	<i>Pr 1'000 hab.</i>	0.08	0.08	0.08	0.08	0.09	0.10	
Gynécologie	Nbre	27	27	27	27	27	29	7.4%
	<i>Pr 1'000 hab.</i>	0.09	0.09	0.09	0.09	0.09	0.10	
Pédiatrie	Nbre	23	24	27	29	29	29	26.1%
	<i>Pr 1'000 hab.</i>	0.08	0.08	0.09	0.10	0.10	0.10	
Ophtalmologie	Nbre	15	15	18	18	20	23	53.3%
	<i>Pr 1'000 hab.</i>	0.05	0.05	0.06	0.06	0.07	0.08	
Neurologie	Nbre	11	10	12	13	14	13	18.2%
	<i>Pr 1'000 hab.</i>	0.04	0.03	0.04	0.04	0.05	0.04	
Réadaptation	Nbre	9	9	11	11	13	13	44.4%
	<i>Pr 1'000 hab.</i>	0.03	0.03	0.04	0.04	0.04	0.04	
ORL	Nbre	12	12	12	12	10	10	-16.7%
	<i>Pr 1'000 hab.</i>	0.04	0.04	0.04	0.04	0.03	0.03	
Dermatologie	Nbre	6	6	6	7	9	9	50.0%
	<i>Pr 1'000 hab.</i>	0.02	0.02	0.02	0.02	0.03	0.03	
Urologie	Nbre	7	8	8	6	7	8	14.3%
	<i>Pr 1'000 hab.</i>	0.02	0.03	0.03	0.02	0.02	0.03	
Pathologie	Nbre	4	4	5	5	3	3	-25.0%
	<i>Pr 1'000 hab.</i>	0.01	0.01	0.02	0.02	0.01	0.01	
<b>Total</b>		<b>536</b>	<b>551</b>	<b>588</b>	<b>596</b>	<b>608</b>	<b>628</b>	<b>17.2%</b>

Source : SSP, 2009

### Notes :

<sup>1</sup> Les médecins disposant de plusieurs titres FMH ne sont comptés qu'une fois sur leur discipline principale.

<sup>2</sup> Le nombre de médecins pour chaque spécialisation comprend tous les médecins ayant une autorisation de pratique en Valais, qu'ils exercent en pratique privée (p.ex. en cabinet) ou dans un établissement hospitalier, un laboratoire, etc.

<sup>3</sup> La médecine interne peut comprendre des disciplines comme la néphrologie, l'angiologie ou encore la pneumologie.

<sup>4</sup> La chirurgie comprend également la chirurgie cardiaque, orthopédique et maxillo-faciale.

<sup>5</sup> La radiologie comprend également la radio-oncologie.





Figure 3. Répartition du nombre de médecins admis à pratiquer, par spécialisation, Valais, 2003

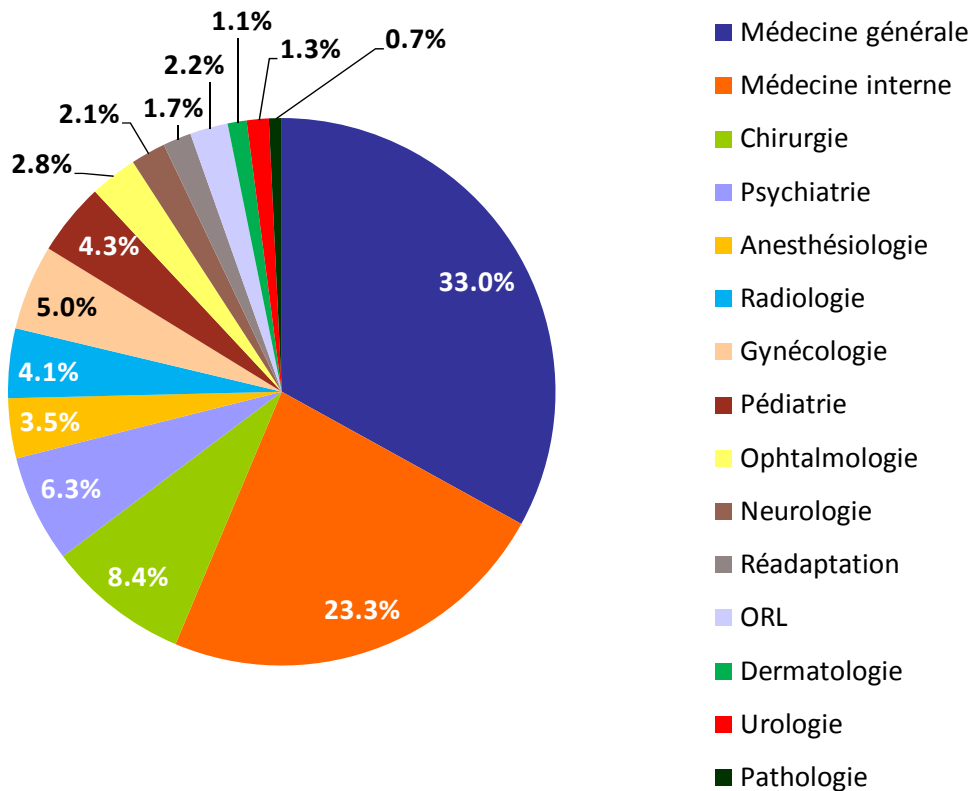
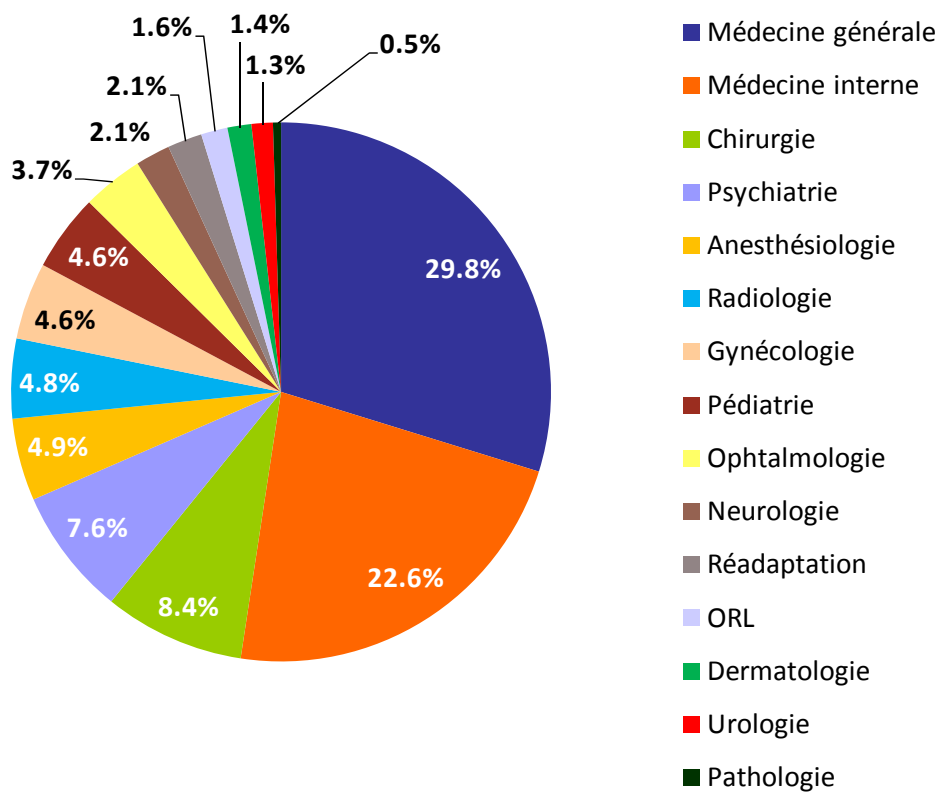


Figure 4. Répartition du nombre de médecins admis à pratiquer, par spécialisation, Valais, 2008





Il est à signaler en préambule que dès l'entrée en vigueur en 2007 de la loi fédérale sur les professions médicales universitaires (LPMéd<sup>ii</sup>), les autorisations de pratique ne sont octroyées qu'à des médecins ayant obtenu leur diplôme ainsi qu'une spécialisation FMH (art. 36 LPMéd). Toutefois, un petit nombre de médecins ayant une activité et étant installés depuis plusieurs années reçoivent une autorisation de pratique bien que n'ayant pas de titre FMH. Ils sont classés dans la présentation ci-dessous dans la catégorie « Médecine générale ».

Les spécialisations qui regroupent le plus de praticiens admis à pratiquer sont la médecine interne et la médecine générale qui représentent 57.5% des médecins en 2003 et 53.3% en 2008.

Certaines spécialisations voient le nombre de médecins admis à pratiquer augmenter de manière importante entre 2003 et 2008 : +63.2% pour les anesthésistes, + 53.3% pour les ophtalmologues, +50% pour les dermatologues, +44.4% pour la réadaptation et +41.2% pour les psychiatres.

Dans une analyse de juillet 2007, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) constatait que le nombre de médecins spécialistes dans les pays occidentaux augmentait au détriment des formations de médecins internes, praticiens et généralistes. La raison invoquée est principalement la possibilité de gains nettement plus importants. Le Canton du Valais constate lui aussi un désintérêt pour la profession de médecin généraliste notamment dans les régions décentrées. Pour pallier cet état de fait, il a inscrit dans la législation en matière de santé des articles visant à soutenir l'activité de ces praticiens de premier recours (cf. art. 78, 79 et 97 al 2 de la Loi sur la santé du 14 février 2008<sup>iii</sup>).





## Médecins admis à pratiquer par sexe

Nombre de médecins admis à pratiquer, par sexe, Valais, 2003-2008					
Année	Femmes		Hommes		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
2003	90	16.8%	446	83.2%	<b>536</b>
2004	100	18.1%	451	81.9%	<b>551</b>
2005	118	20.1%	470	79.9%	<b>588</b>
2006	121	20.3%	475	79.7%	<b>596</b>
2007	128	21.1%	480	78.9%	<b>608</b>
2008	140	22.3%	488	77.7%	<b>628</b>

Source : SSP, 2009

Selon Marie-France Vouilloz-Burnier<sup>iv</sup>, la féminisation de la profession de médecin a été très lente en Valais. Pendant longtemps, les professions médicales réservées aux femmes étaient celles d'infirmière, de nurse, ou encore de sage-femme. La profession de médecin a eu de la peine à s'ouvrir aux femmes en Suisse en général et peut-être encore un peu plus en Valais où la vision très traditionnaliste de la femme ainsi que la force du dogme religieux ont eu cours pendant longtemps<sup>v</sup>.

Ce n'est qu'en 1944 que trois femmes médecins furent inscrites dans l'Annuaire officiel du canton du Valais, et il faudra attendre le début des années 1990 pour voir les femmes représenter 10% du total des médecins.

Bien que les médecins hommes restent majoritaires, la féminisation de la profession s'intensifie d'années en années, passant de 16.8% à 22.3% entre 2003 et 2008. Outre l'amélioration de l'accès aux études supérieures, la possibilité de travail à temps partiel peut notamment expliquer le fait que plus de femmes s'investissent dans des études de médecine.



## Sources

*Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur sa politique sanitaire 1999-2008 : Des bases solides pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, Service cantonal valaisan de la santé publique (SSP), janvier 2009.

Statistique des médecins : autorisations de pratique, Service cantonal valaisan de la santé publique (SSP), 2009.

*De l'hospice au Réseau Santé : Santé publique et systèmes hospitaliers valaisans, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Marie-France Vouilloz-Burnier, Vincent Barras, Institut universitaire d'histoire de la médecine et de la santé publique, 2004, p. 316-320.

*Démographie médicale, numerus clausus et coûts de la santé*, Jean-Pierre Danthine, Ecole des HEC, Université de Lausanne, 1998, <http://www.hec.unil.ch/jdanthine/Press/24heures/medeci.pdf>.

*La formation des sages-femmes au XIX<sup>e</sup> siècle : l'exemple du Valais*, Marie-France Vouilloz-Burnier, Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, n°2-3, 1995, Lyon, [http://bcpl.ish-lyon.cnrs.fr/1995/Femmes\\_soignantes/-1995\\_2\\_3\\_21.pdf](http://bcpl.ish-lyon.cnrs.fr/1995/Femmes_soignantes/-1995_2_3_21.pdf).

Population résidante permanente selon l'origine et le sexe au 31.12.08, Office statistique du canton du Valais, Septembre 2009.

---

<sup>i</sup> Directives communes des Départements de la santé vaudois et valaisan sur la libre circulation des professionnels de la santé au sein de l'hôpital du Chablais, Lausanne et Sion, octobre 1998, page 1.

<sup>ii</sup> Loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (Loi sur les professions médicales, LPMéd), <http://www.admin.ch/ch/f/rs/8/811.11.fr.pdf>.

<sup>iii</sup> Loi cantonale sur la santé du 14 février 2008, entrée en vigueur le 1<sup>e</sup> juillet 2009 : <http://www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=4618&RefMenuID=0&RefServiceID=0>.

<sup>iv</sup> *De l'hospice au Réseau Santé : Santé publique et systèmes hospitaliers valaisans, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Marie-France Vouilloz-Burnier, Vincent Barras, Institut universitaire d'histoire de la médecine et de la santé publique, 2004, p. 316-320.

<sup>v</sup> *La formation des sages-femmes au XIX<sup>e</sup> siècle : l'exemple du Valais*, Marie-France Vouilloz-Burnier, Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, n°2-3, 1995, Lyon, [http://bcpl.ish-lyon.cnrs.fr/1995/Femmes\\_soignantes/-1995\\_2\\_3\\_21.pdf](http://bcpl.ish-lyon.cnrs.fr/1995/Femmes_soignantes/-1995_2_3_21.pdf), p. 21 et 34.

